



### Comment participer ?

Pour profiter de cette offre de remboursement et planter 2 arbres avec Reforest'Action, c'est très simple ! Il vous suffit de suivre ces étapes :

1. Achetez votre Babyphone sur [Berceau Magique](#) avant le 31 décembre 2019.
2. Munissez-vous
  - d'un RIB avec IBAN et BIC
  - D'une adresse e-mail valide et accessible dans les 48h
  - Du scan ou de la photo (moins de 2Mo) de la facture entière et originale (pas de duplicata), non raturée, non surchargée, mentionnant l'achat d'un babyphone Babymoov éligible, datée entre le 15/11/19 et le 31/12/19 inclus.
3. Rendez-vous directement sur le site [Babymoov](#) pour faire votre demande

### Quels sont les produits participants ?

Tous les modèles de babyphone Babymoov, audio ou vidéo, à l'exception du modèle SimplyCare : Easy Care / Expert Care / Premium Care / Essential / Yoo See / Yoo Travel / Yoo Feel / Yoo Moov / Visio Care III.

*Les émetteurs et caméras additionnels, ainsi que les adaptateurs ou prises, ne sont pas éligibles à l'offre.*

### Quand vais-je recevoir mon remboursement ?

A compter de la date de validation de votre demande, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire sous 8 à 10 semaines.

### Comment vais-je recevoir mes codes Reforest'Action ?

Une fois votre demande validée, vous recevrez par e-mail 1 code unique vous permettant de planter 2 arbres. Dans cet e-mail, vous trouverez également le lien vers le site Reforest'Action et la procédure pour planter ces 2 arbres.

### Pourquoi planter des arbres ?

Désireux de contribuer par ses actions à une consommation plus responsable, le groupe Babymoov a fait le choix de la basse puissance d'émission d'ondes sur tous ses babyphones audio. Le groupe a également labellisé ses packagings FSC et assure depuis 20 ans la GARANTIE A VIE de ses produits. Pour aller encore plus loin, Babymoov s'est engagé dans un partenariat avec Reforest'Action, qui agit pour la reforestation partout dans le monde. 800 arbres à terme seront plantés, grâce à vous, pour reboiser la forêt de Dormans (51) et ainsi régénérer 12 000 ans d'oxygène. De quoi prendre soin des bébés pour de nombreuses générations à venir ! Pour tout savoir sur l'action de Babymoov avec Reforest'Action, [rendez-vous ici](#).

*Action caritative et offre de remboursement différé de 20% du montant du babyphone Babymoov acheté. Valable sur tous les modèles de babyphone audio ou vidéo, hors Simply Care, de la marque Babymoov. Remboursement par virement bancaire sous 8 à 10 semaines. Pour chaque babyphone acheté, 1 code Reforest'Action sera remis. Offres valables du 15 novembre au 31 décembre 2019 inclus. Un seul remboursement et un seul code par foyer (même nom/prénom et/ou même adresse e-mail et/ou même adresse postale et/ou même IBAN). Les demandes incomplètes seront considérées comme nulles. Cependant, les gestionnaires pourront inviter les demandeurs à mettre à jour leur dossier par voie d'e-mail. Participation jusqu'au 15 janvier 2020. Contact opération : [contact@babymoovdeals.com](mailto:contact@babymoovdeals.com).*